

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Commune de NEUVES-MAISONS
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée restreinte (phase candidature) pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
<b>Référence :</b>	2025PVD01
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le mardi 07 janvier 2025 à 12:50:02
<b>Date de clôture :</b>	Le mercredi 05 février 2025 à 18:00:00
<b>Titre :</b>	2025PVD01 - Etude de maîtrise d'œuvre dans la cadre de l'aménagement du coeur de ville de Neuves-Maisons
<b>Descriptif :</b>	<p>La commune de Neuves-Maisons souhaite recruter un maître d'œuvre dont les missions porteront sur la réalisation d'un schéma de cohérence d'ensemble (tranche ferme) dans le cadre d'une opération d'aménagement du cœur de ville ciblant un ensemble à décliner selon les particularités des espaces publics identifiés dans le présent programme d'opération, et en déclinant des orientations sur les secteurs à enjeux identifiés. Le candidat retenu proposera une hiérarchisation dans le temps des actions opérationnelles figurant dans la tranche optionnelle selon des critères fonctionnels et financiers (tranche ferme). L'étude comportera une analyse d'opportunité complémentaire, ainsi qu'une présentation argumentée des différents scénarii.</p>

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 21/01/2025 à 13:04:05 ] Bonjour,

Pourriez-vous nous indiquer des dates prévisionnelles concernant la remise des offres et l'audition pour les candidats qui seront retenus, de manière à ce que nous nous assurions de pouvoir être disponibles.

Bien cordialement,

## Questions / Réponses

[ 27/01/2025 10:10:01 ] Bonjour,

Pour faire suite à votre demande:

- Remise des dossiers de candidature : 05.02.2025 à 18h00.
- Selon le complément déposé sur la plateforme le 10.01.2025 : si des auditions sont menées, elles se tiendront le lundi 17 février 2025 à partir de 9h, jusque 13h maximum.

Seuls les candidats retenus (maximum 4) seront conviés aux auditions.

Ces derniers seront informés par mail ou par courrier de leur sélection pour les auditions et de leur heure de passage. Les auditions pourront avoir lieu soit par visioconférence ou en présentiel à l'Hôtel de ville, sis 1 Rue Capitaine Caillon à Neuves-Maisons (54230).

- Remise des offres des candidats retenus : 21 février 2025 à 18h00.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement,

[ 09/01/2025 à 11:52:17 ] Bonjour,

Vous indiquez dans les compétences "conception" en aménagement d'espaces urbains, les compétences architecturales, urbanistiques, paysagères, sans dissocier ses trois compétences.

Pourriez-vous nous indiquer si ces différentes compétences sont obligatoires (dans ce cas, pourriez-vous justifier de la nécessité de la compétence architecturale étant donné qu'il n'y a pas de bâtiment à construire ?) ou si l'équipe peut justifier seulement de l'une des compétences.

Dans l'attente de vous lire, je vous remercie.

[ 09/01/2025 14:52:19 ] Bonjour,

La mission ne consistant pas à construire un bâtiment, la compétence architecturale n'est pas obligatoire. En revanche, les compétences urbanistiques et paysagères sont, au regard de la mission, nécessaires et indispensables.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement,